



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE
 ☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97 🌐 www

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 07 juin 2017 à 19 H 00**

Présents : Patrick MICHAULT, Mme Véronique AVRILLIER, Marc ASSET, Clovis AVRIT, Gérard CARREAU, Mme Nelly MICHAULT, Mme Sylviane LEGER, David VALLON.

Absent(s) excusé(s): Sébastien BLANC, Julien FILLION-NICOLLET, Mme Alexandra MARTIN-CORREIA, Mme Aurélie OBIN, Mme Laurence PILLET.

Quorum : atteint **Pouvoir** : NEANT

Secrétaire de séance : Mme LEGER Sylviane

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

01. Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence

Décisions prises depuis le 26 avril dernier :

Décision	Tiers	Objet	Montant
2017-09	Pich'élec	Signature avenant négatif n°1 travaux préau	- 4646,34 €
2017-10	Mesur'Alpes	Bornage propriété Jilco	1242,00 €
2017-11	Click-service	2 ^{ème} ordinateur école	793,00 €
2017-12	Paartener	Formation CACES agent	588,00 €
2017-13	MILESI Huissier	Constat travaux DESSAUX	444,09 €
2017-14	MILESI Huissier	Constat état du chemin rural de Monslacon au Pré	489,09 €

Pour information, paiement de diverses factures :

Tiers	Objet	Montant
Batteries 73	Batterie lampadaires solaires	945.07
Chavanel – Glairon Mondet	Pièces matériel	474.95
Véolia Eau	Suppression alimentation Le Villard	2449,20 €
Savoie Labo	Analyse eau	127.60 €

ORDRE DU JOUR :

Il est demandé de rajouter à l'Ordre du Jour, si vous en êtes d'accord, le renouvellement du contrat de Sandra BOULAY du 01/07/2017 au 31/08/2017 à 15h par semaine du fait que l'arrêt de travail de l'agent titulaire est prorogé au 15/09/2017.

Mme BOULAY a demandé une disponibilité à compter du 1^{er} août mais qui à ce jour, n'est toujours pas validée. Donc on continue jusqu'au 31 août à 15h par semaine.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

1. PLU – Reprise de la délibération du 19/09/2014 de lancement de la procédure de révision du PLU – Objectifs et projet de la commune

A la demande de Monsieur Robert VIDAL et de Laure LETINOIS d'Arlysière, il serait judicieux de reprendre notre délibération de lancement de la procédure de révision notamment en définissant les objectifs et le projet de la commune.

En effet, celle-ci met en avant les obligations juridiques de mise en conformité avec les différentes lois et autres règlements et c'est un vrai risque juridique. Il faut mentionner tout d'abord la volonté de la commune puis les obligations réglementaires.

Les objectifs :

- 1) proposer du logement diversifié pour maintenir la croissance démographique et accueillir les actifs attendus dans la vallée
- 2) améliorer les équipements publics et les services à la population en permettant l'amélioration des logements anciens
- 3) modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain en urbanisant en priorité « les dents creuses »
- 4) maintenir et permettre le développement des activités agricoles
- 5) préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel et leur mise en valeur
- 6) faire des économies d'énergie dans un objectif de durabilité (imposer une orientation du bâti)

Délibération à envoyer M. Vidal et Laure Létinois

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

2. Fixation des loyers, application de la clause de révision prévue dans les baux :

- Appartement F1 au-dessus de la mairie, bail du 01/06/2015 au 31/05/2018

Indexation annuelle : loyer au 01/06/2017 : 263.26 €

- Appartement au-dessus de l'école, proposition de renouvellement au 01/09/2017 si tous les arriérés sont soldés ; un courrier a été adressé en ce sens aux locataires.

- Montagne de la Gittaz, bail du 01/06/2015 au 31/05/2018 : loyer 2017 : 122.83 €
- Montagne de Charvan, bail du 01/01/2013 au 31/12/2018, loyer 2017 : 351.80 €
- Terrain du Vernays des Combes, bail du 01/01/2009 au 31/12/2017 : loyer 2017 : 144.69 €

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

3. Décision modificative du Budget :

Un devis complémentaire a été demandé à l'ONF pour le remplacement de tourne eau (quantité 10) et création d'un fossé sur 20 ml. Le devis s'élève à 5 094,02 € TTC.

A prendre sur les 13 000 € prévus au BP 2017 « dépenses imprévues en fonctionnement »

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

4. Règlement facture BPS38, menuiserie préau, dépassement des délais

L'entreprise est intervenue en mars 2017 pour terminer son chantier.

Une délibération est nécessaire pour valider ces dépassements de délai et décider si application de pénalités de retard.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités de retard.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

5. Avenant négatif au marché BPS38, menuiserie préau.

Le montant initial était de 6 278,30 € HT or le garde-corps bois du balcon prévu au marché n'a pas été réalisé par BPS38 d'où cet avenant négatif de 1 115,20 € HT. Le nouveau montant du marché BPS38 s'élève à 5 163,10 soit 6 195,72€ TTC.

Il est proposé de valider cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

6. Demande de subvention auprès du Conseil Général

Pour pose de barrières au Cudray et au Château. Le devis VRD s'élève à 19 435,20 € TTC. Le Conseil Général, programme du FDEC peut subventionner ces travaux. Il est proposé de solliciter la subvention la plus élevée et l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

Rappeler VRD afin de savoir quand il commence les travaux au Cudray et au Château. Faire faire un devis à VRD afin de mettre des barrières de sécurité dans la descente du Villard.

7. Mise en place d'une caution pour utilisation de la sono à la salle polyvalente

Du nouveau matériel a été installé début 2017 à la salle. Il est proposé de demander une caution de 500 € lors de l'utilisation de la Sono.

Le règlement de location sera mis à jour en conséquence.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

Information :

Du matériel de cuisine sera prochainement acheté (assiettes, casseroles, ...).

Pour la salle polyvalente 5 à 6 tables seront rachetées car comme lors du repas CCAS le nombre actuel de tables ne suffit pas.

50 à 60 chaises seront remplacées (voir le modèle d'Esserts-Blay qui parait solide et confortable).

Dans les chaises remplacées, celles en meilleur état seront mises au balcon de l'église.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

8. Remboursement de frais à la secrétaire de mairie

Pour « récompenser » les 2 jeunes collégiennes qui ont aidé les agents de cantine les jeudis, jour où il y a le plus d'enfants, 2 cartes cadeaux leur ont été offertes d'une valeur de 50 € chacune. La secrétaire de mairie ayant fait l'avance de l'argent, il est proposé de la rembourser d'un montant de 100 €.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

9. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et de 2 postes d'ATSEM principal 1ère classe.

La CAP du Centre du Gestion a validé le 10 avril dernier, la possibilité d'avancement de grade pour l'année 2017 pour 4 de nos agents.

Il convient aujourd'hui de créer à la date du 1^{er} juillet 2017 (pas possibilité de créer avant car l'avis de la CAP ne nous a été donné que le 03 mai 2017)

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures
- 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, respectivement à 28,17 heures et 33,50 heures.

Les agents seront placés sur ces postes par arrêté du Maire.

Le tableau des effectifs sera mis à jour :

1 adjoint technique principal 2^{ème} classe : pour Maurice Bernard qui sera placé sur l'ancien poste de Jean-François Lombard

Le poste actuel d'adjoint technique de M. BERNARD Maurice sera supprimé.

1 adjoint technique principal 1^{ère} classe : pour Jean-François Lombard

2 ATSEM principal de 1^{ère} classe : pour Mariane et Francine Allairat.

Il est demandé de valider cette proposition.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

10. Recensement de la population en janvier 2018

Le recensement population pour la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires par internet. Ce mode de réponse sera systématiquement proposé.

Pour mener à bien ces opérations, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de gérer les opérations et à prendre toutes décisions utiles, notamment la nomination du coordonnateur et des 2 agents recenseurs.

Coordonnateur : la secrétaire de mairie

Recenseurs : faire un avis en septembre afin de recueillir des volontaires

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

11. Arlysère – Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social

Le Conseil Communautaire a délibéré le 05/01/2017 pour le lancement de la procédure. Le projet de plan 2017-2023 a été présenté aux membres de la CIL d'Arlysère le 16 mai dernier. Conformément à l'article R-441-2-11 du Code de la Construction, le projet doit aussi être soumis à l'avis des communes.

Avis : Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'Arlysère.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

Pour information : (Mme Avrillier Véronique)

11.1. Dossiers Permis de Construire :

- Aucune demande

11.2. Déclarations Préalables :

Demandes Préalables en cours :

- M. Pivier Gérald. Le Replein. Enclos à chiens en extension de la grange. Ouverture côtés arrière et côté droit.
- M. Pivier Gérald. Le Replein. Mur de soutènement 0,45m, cette modification est faite afin d'aplanir le sol (pour en faire un potager) et dans le futur une place de stationnement.
- M. Guillard Jérôme. Le Villard. Remplacement d'une fenêtre PVC et 3 portes fenêtres en PVC. Enlèvement des perciennes. Mise en place de volets roulants. Peinture des façades « ton pierre ».
- Mme Grob Tiffany. Le Cudray. Bardage, Isolation. Création d'un dortoir dans l'annexe de 40 m². Mise en place de 2 fenêtres en façade de 0,60m x 0,60m. Couverture du sol de la terrasse existante en matériaux bois en remplacement du carrelage actuellement en place.
- M. Lermoyer Dominique. Le Parc. Aménagement d'une terrasse.
- Mairie de Saint Paul Sur Isère. La Fontaine. Réfection du toit du bassin. Changement de la charpente et des tôles.
- M. Maranzana Fabrice. Le Château. Prolongement d'un balcon.
- M. Dahaoui Sofiane. Le Château. Remplacement de la toiture actuelle « type bardeaux canadien » par des tôles bac acier prélaquées couleur gris graphite.
- M. Mercier-Balaz Jean-Marc. Lintoz. Changement de tôles ondulées par des tôles type bac acier couleur anthracite.

Demandes Préalables acceptées :

- M. Ferlay Denis. La Fontaine. Création d'un appentis 2 pans accolé au garage. Couverture en bac acier et palissade gris anthracite.
- M. Patacini Michel. La Fontaine. Extension d'un abri bois existant avec matériaux identiques à l'existant, même hauteur, non clos, ouvert sur les quatre côtés.

12. Déclaration d'Intention d'Aliéner : Vente COURTET au Villard, parcelle A 2096-2097

La commune ne souhaite pas préempter

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

13. Bois et forêt

Exploitation des parcelles et état des lieux :

- L'exploitation de la parcelle 7 est en cours, celle-ci se situe sur la piste de Charvan. Il est demandé aux usagers de la piste de faire attention dans la zone de ces travaux.
- L'exploitation de la parcelle 28 se fera vers la fin du mois de juin, un état des lieux est prévu le vendredi 16 juin 2017 à 14 :00 au Plan du Four avec les propriétaires riverains du chemin communal.

Vente de bois :

La vente de bois de la parcelle 18 se déroulera le mardi 27 juin 2017 à 8 :30 à Ugine.

Traversées d'eau :

Les traversées d'eau marquées en rouge sur les pistes forestières seront changées au mois de septembre 2017

Lamier sur les routes du Replein et de la Croix à l'Eretaz jusqu'à Montlacon :

Le passage du lamier est prévu en octobre 2017.

Monsieur le maire demande à ce que l'on fasse un courrier à M. Tramier de l'ONF pour savoir pourquoi les travaux ne commencent pas avant octobre. Le marché, à l'origine n'était pas prévu avec cet échéancier. Si Monsieur le maire avait su que les travaux ne commenceraient pas avant l'été, il aurait passé le marché à l'autre entreprise. Monsieur le maire est vraiment déçu de cette manière de faire. Il demande de revoir les prévisions.

14. Communications et Questions diverses

- Remerciement aux chasseurs et aux administrés qui ont réalisé la corvée (Piste du Charvan, réparation d'une table et bancs aux Ravières, confection d'une autre table, travaux aux Drines). Il est prévu de faire une autre table au Queigey lors d'une autre corvée.
- Remerciements du Club des Aînés pour la subvention reçue
- Pour information, déclaration annuelle obligatoire de ruches, à effectuer du 1^{er} septembre au 31 décembre de chaque année
- AFM Téléthon : pour le téléthon 2016, les administrés de la commune ont fait des dons pour un montant de 640 €

15. Planning du bureau des élections législatives des 11 et 18 juin de 8h00 à 18h00

Prévisions

8 :00 à 10 :00	Michault Patrick. Michault Nelly. Véronique Avrillier.
10 :00 à 12 :00	Marc Asset. Clovis Avrit. Laurence Pillet. Maurice Mutet
12 :00 à 14 :00	David Vallon. Sébastien Blanc. Julien Fillon Nicollet. Michault Patrick.
14 :00 à 16 :00	Sylviane Leger. Véronique Avrillier. Aurélie Obin. Marc Asset.
16 :00 à 18 :00	Michault Patrick. Michault Nelly. Gérard Carreau.

16. Tour de table du Conseil Municipal

Ruches:

- Faire un courrier à M. Blanc pour sa petite ruche au « Charfu ».
- La mairie a mis à disposition à une apicultrice une partie du Vernay des Combes pour 1 trentaine de ruches.

Herbe coupée en bordure de route :

- Monsieur le maire demande que les administrés qui coupent de l'herbe en bordure de route balayent ou soufflent les herbes qui sont sur la voie publique afin d'éviter tout accident. Plusieurs personnes se sont plaintes d'avoir glissées en voiture ou moto sur ces herbes.
-

Remerciements :

- Mme Sylviane Léger remercie Véronique Avrillier pour le fleurissement.

Site Internet de Saint Paul Sur Isère :

- Le Conseil Municipal s'excuse pour les 3 jours d'inaccessibilité du site du fait de sa mise à jour.

Travaux Eglise :

Terminer les travaux à savoir :

- Mise en place d'une pancarte fixant le nombre maximum (30) admissible au balcon de l'église
- Mise en place d'un éclairage « sortie de secours »
- Mise en place d'un éclairage dans les escaliers qui mènent au balcon (mettre un détecteur)

17. Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

- Pas de questions particulières.

Fin de la séance à : 20h30

Secrétaire de séance
Sylviane LEGER

Compte rendu validé par Monsieur MICHAULT